

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 25 juin 2025

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 20 h
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 16
Procuration : Madame Nelly Marechal, procuration à Monsieur Jean-Laurent Kernevez, Madame Sandra Stephan, procuration à Monsieur Mickaël Calvez, Monsieur Alex Kerivel, procuration à Monsieur Henri Moan
Nombre de votants : 19
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Laurent Kernevez

Madame Céline Goudédranche, chargée de projets, assiste au conseil municipal comme auxiliaire de séance.

Monsieur le Maire fait l'appel puis propose à l'ensemble du Conseil de valider le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2024.

Monsieur D. Evenat demande si les séances du conseil municipal sont enregistrées et si elles pourraient l'être à l'avenir.

Monsieur le Maire lui répond que pour le moment il n'en est rien. La communauté de communes utilise ce type de méthode est paie un prestataire pour la mise en forme des comptes rendus à partir des enregistrements.

Il est demandé de bien vérifier la mise à jour des comptes rendus publiés sur le site internet de la commune.

Madame Guillou s'étonne de l'absence de correspondant pour le journal Le Télégramme. Il lui est répondu que ni le correspondant ni un autre journaliste n'étaient disponibles.

➤ Compte rendu approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Une convention avec le SDEF
 - Un avenant pour le chantier de Cité Musicale
 - La validation d'une subvention pour rénovation du bâtiment sis au 5 bis rue Laënnec, ancienne salle de bal
- L'ajout de ces points est validé à l'unanimité

Monsieur le Maire présente Monsieur Dekeirle Correspondant aux Décideurs Locaux (CDL, représentant du Trésor Public) depuis le 1^{er} septembre 2022, participant au conseil municipal ce soir.

Présentation du rapport de la chambre régionale des comptes :

Monsieur le Maire insiste sur la confidentialité de ce document : c'est la chambre régionale des comptes qui le rendra accessible, pas la commune.

En réponse à une question qui lui a été posée, Monsieur Dekeirle explique qu'il a pris connaissance de ce rapport par des voies internes.

Madame Guillou demande si dès demain ce rapport peut être transmis. Monsieur le Maire lui répond qu'il est préférable d'attendre la publication par la chambre régionale des comptes, ensuite, cela sera possible.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la synthèse de ce rapport centré sur l'année 2023. Il souligne que l'inventaire n'a pas été fait depuis une vingtaine d'années et qu'il faudrait travailler sur un PPI (programme pluriannuel d'investissements).

Madame Guillou demande quel a été le sentiment de monsieur le Maire à la lecture de ce rapport. Ce dernier lui répond qu'il n'y a pas eu de réelle surprise, la commune est gérée de façon consciente, en 2023 deux points ont été discutés, la masse salariale et l'énergie. Nous étions conscients des problèmes, peut-être aurait-il fallu changer la chaudière plus tôt.

Concernant la masse salariale une discussion a eu lieu avec Monsieur le sous-préfet car on ne peut pas demander à une commune d'assumer un service public supplémentaire sans lui en donner réellement les moyens.

En 2024 une réduction des effectifs a été mise en œuvre au sein des services techniques, de l'école et des services administratifs en mairie.

Côté investissement, il faut bien comprendre que c'est un point différent. Grace à la CAF (capacité d'auto-financement) des investissements sont possibles. Quand la CAF s'effondre, c'est beaucoup plus compliqué pour les investissements engagés.

Dès que la préfecture a alerté la mairie, des mesures ont été prises et la CAF est remontée à un niveau satisfaisant. Il faut maintenant maintenir ce résultat. Si l'avenir nous confronte de nouveau à une situation similaire, les mesures nécessaires seront immédiatement prises.

Monsieur H. Moan demande s'il est possible de faire pression sur la préfecture pour obtenir le versement des aides promises pour la création du service CNI/passeport. Il poursuit en soulignant cependant que ce n'est pas ce problème qui a motivé la souscription de 2 emprunts deux ans auparavant. Monsieur le Maire précise qu'il ne faut pas mélanger les comptes : les emprunts concernent les investissements, et la chambre régionale des comptes alerte sur le fonctionnement.

Monsieur le Maire explique que les investissements seront maintenus, mais les projets seront étalés sur plusieurs années.

Monsieur Evenat indique que cela fait des années que l'opposition s'inquiète des finances. Hélas, selon lui, ce sont les pontécruziens qui vont passer à la caisse. Monsieur le Maire répond que l'imposition sur la commune n'a pas augmenté. Monsieur Evenat reprend la parole : « la future équipe municipale n'aura plus aucun moyen. Les autres communes ont eu les mêmes problèmes et n'ont pas la chambre des comptes sur le dos. Vous êtes tous responsable de la faillite de la commune. La Cité Musicale est réservée à une élite et cela plombe les comptes de la commune ».

Pour Monsieur H. Moan, c'est la commune qui paye le fonctionnement de la Cité Musicale, ce qui peut s'apparenter à une subvention déguisée. Il faut plus de recettes pour cette structure. Monsieur le Maire précise que la subvention faite à la Cité Musicale est clairement validée par le conseil municipal. D'autre part il confirme que les futurs usagers devront payer l'utilisation de ces espaces. Cette question sera débattue lors de prochains conseils et des porteurs de projets, locataires du lieu, seront présentés. Monsieur le Maire présente deux hypothèses de fonctionnement : soit la communauté de communes, par le biais de la compétence culture, gèrera le lieu, soit d'autres porteurs de projets s'en saisiront.

Monsieur Evenat considère que donner la Cité Musicale à la communauté de communes c'est faire payer les autres habitants du Cap pour la mauvaise gestion de l'équipe municipale.

Madame Guillou souligne que d'après le rapport la commune n'a plus la possibilité de recourir à de nouveaux emprunts, ce qui semble rendre impossible la réalisation de nouveaux projets. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a aucun besoin d'emprunter pour les futurs projets. Une partie du terrain de foot va être vendue au camping, cette rentrée d'argent permet de financer des projets. Madame Guillou estime que la commune vend ses biens parce qu'elle n'a pas d'autre issue. Monsieur le Maire explique qu'en aucun cas la commune n'est là pour faire des spéculations immobilières.

2023 était une année noire. Le budget 2025 est plus sain. Maintenant il faut voir l'avenir.

Monsieur Kérisit précise que l'équipe municipale a su rectifier le tir.

Madame Guillou estime que la suppression du poste de DGS pèse lourdement sur le fonctionnement car c'est un emploi qui aide les élus. Monsieur le Maire quant à lui indique que le salaire de ce poste était autrement plus conséquent (4 000 €/mois). D'autre part, la création l'EPIC décriée par l'opposition et structure compliquée à gérer, est une idée de l'ancien DGS.

Madame Guillou rappelle qu'en 2023, lors du vote du budget, les élus de l'opposition avaient demandé quelle était la capacité de désendettement de la commune. Monsieur le Maire précise qu'en 2024 la situation s'est rétablie : « on est passé de 17 ans à 7 ans ».

« Oui, mais maintenant la commune est surveillée » rétorque Monsieur Evenat.

Monsieur le Maire indique qu'au cours des précédentes mandatures des erreurs ont également été commises. Monsieur H. Moan acquiesce en précisant qu'au moment de la création de l'école, l'ancienne municipalité a rencontré des difficultés. Cependant la nature du problème, selon lui, n'est pas la même. Ici plusieurs engagements sont lancés simultanément. C'est bien, mais cela a un coût. Pour Monsieur H. Moan les budgets n'étaient pas réalisables, donc, selon lui, pas sincères. Beaucoup de projets ont été montés sur les dossiers de subventions.

Monsieur le Maire précise de nouveau que le problème pointé par la chambre régionale des comptes concerne le fonctionnement.

Madame Guillou lit le paragraphe concernant le financement des travaux de la Cité Musicale. Elle suggère qu'une ligne de trésorerie aurait permis de payer les entreprises au fur et à mesure. Monsieur le Maire répond que les artisans ont été payés au mieux en fonction des rentrées des subventions aidé par des emprunts.

La question du transfert du CCAS à la communauté de communes est réglée : cela est impossible car le CCAS a une activité propre.

Madame Guillou demande quels ont été les échanges avant le rapport définitifs. Monsieur le Maire procède alors à la lecture du courrier de réponses adressé par ses soins à la chambre régionale des comptes.

Monsieur le Maire indique qu'il est facile de traiter les élus de mauvais gestionnaires. Les choses ne sont pas si simples, l'école publique est un bon exemple. La chambre des comptes conseille de demander le forfait scolaire aux autres communes, ce qui, jusqu'à présent n'avait pas été fait pour maintenir l'école.

Monsieur H. Moan ajoute qu'il a toujours voté pour la gratuité des salles communales mais que maintenant la question d'une mise à disposition payante doit peut-être être posée.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Dekeirle qui explique comment est constituée la trésorerie de la commune. On voit les fruits des économies réalisées en 2024, 2023 était une année critique. Il explique ce qu'est la CAF. La CAF brute correspond aux recettes moins les dépenses de fonctionnement

de l'exercice, elle permet de financer les investissements. La CAF nette, négative en 2023 devient de nouveau positive en 2024.

Monsieur Dekeirle précise que malgré la CAF négative en 2023, la situation n'était pas ingérable. Cela n'a duré qu'un exercice, ce n'est pas bon signe, mais ce n'est pas catastrophique. Il souligne que les dépenses d'équipements sont en progression. Il indique que le rapport dette/autofinancement permet d'évaluer en combien d'années la commune pourrait rembourser sa dette avec ses propres ressources. 2024 marque un rétablissement de la situation.

Monsieur Dekeirle indique que les recettes de fonctionnement propres à la commune sont très tenues malgré une fiscalité performante. Il souligne que malgré une situation fragilisée les dépenses d'investissement sont importantes. Cependant, les réserves n'ont pas été impactées. La commune a pu réaliser des investissements sans toucher au fonds de roulement grâce à l'emprunt et la capacité de désendettement est revenue à la normale : moins de 6 ans. Madame Guillou demande si on ne pouvait pas faire autrement qu'en passant par l'emprunt. Monsieur Dekeirle répond qu'il n'est pas là pour émettre un jugement.

Il souligne que les recettes sont étalées mais pas les dépenses ce qui complique la gestion.

2026 verra de nouvelles lois de finances qui sont pour Monsieur Dekeirle source d'inquiétudes : les communes seront surement mises à contribution.

Madame Guillou demande ce que donnerait une augmentation des impôts. Cela n'apporterait pas plus 20 000 €.

Monsieur Dekeirle récapitule :

2023 a vu une augmentation du coût de l'énergie, l'augmentation du point d'indice et le renouvellement du marché du SDEF pour la fourniture en gaz au plus mauvais moment. Les bonnes mesures ont été prises et Pont-Croix est loin d'être la seule commune touchée. La situation des EHPAD est terrible. On peut dire que 2023 est une *annus horribilis*.

VALIDATION DE LA CONVENTION AVEC L'OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'office de tourisme communautaire n'ouvrira pas les points d'informations de Beuzec, Pont-Croix et la Pointe du Raz cette année. A la place, un relai d'informations touristiques sera ouvert au Marquisat.

Lors du transfert de compétence, il y a également eu un transfert de financement (40 000 € pour Pont-Croix). Un dédommagement sera accordé à la commune à hauteur de 3 000 € pour l'été.

Monsieur Evenat demande quelles sont les raisons de ce retrait de l'office de tourisme. Monsieur le Maire répond qu'une des raisons est l'importance des informations dématérialisées qui minimisent la nécessité d'une présence physique. Cependant, Pont-Croix étant une Petite Cité de Caractère, il est obligatoire de maintenir un point d'informations touristiques. Une demande de rétrocession des financements sera faite concernant le transfert de compétence.

La commune pourra mutualiser les services dans ce lieu : accueil touristique et exposition. Madame Guillou demande si une personne de l'office de tourisme sera détachée pour assurer ce service. Monsieur le Maire lui répond que c'est un agent communal qui l'assurera.

Monsieur Evenat demande quels seront les horaires d'ouverture. Monsieur le Maire annonce que le Marquisat sera ouvert du mercredi au dimanche inclus de 11h à 12h30 et de 13h30 à 18h. En fonction des besoins, ces horaires pourront évoluer.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que des discussions sont en cours sur les compensations données aux communes pour les transferts d'activités afin qu'il y ai un réel partage sur l'ensemble des communes qui bénéficient de ces services et non pas uniquement supportés par 4 d'entre elles.

- Proposition adoptée à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Yves Kérisit présente à l'assemblée les propositions d'attribution de subventions aux associations et autres structures qui en ont fait la demande. Il souligne que la mise à disposition des différents espaces communaux et salles de façon gratuite constitue déjà en soit une forme non négligeable de subvention en nature.

Aucun dossier n'a été reçu au titre de l'école Diwan.

A la lecture du tableau il apparait que l'EHPAD Saint Yves recevra moins de subventions que celui de la Fontaine. Cela s'explique par le nombre de résidents de Pont-Croix (moins de 10 pour Saint Yves).

Il est signalé que la commune payera les dettes que le club de foot de Pont-Croix a contracté chez différents commerçants. Elles s'élèvent à environ 700 €.

Les membres du conseil municipal également membres des bureaux des différentes structures demanderesses sortent de la salle pour que l'on puisse procéder au vote.

- Proposition adoptée à l'unanimité des présents

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE DE ROSCUDON ET DE L'ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE DIWAN

Monsieur le Maire présente les chiffres.

Forfait Scolaire 2024-2025			
Diwann			23 412.45 €
9 Maternelle	2 064.93 €		18 584.37 €
8 Primaire	603.51 €		4 828.08 €
ND Roscudon			44 505.57 €
16 Maternelle	2 064.93 €		33 038.88 €
19 Primaire	603.51 €		11 466.69 €
			67 918.02 €

- Vote : unanimité.

CHOIX D'UN CONTROLEUR TECHNIQUE ET D'UN CONTROLEUR SECURITE PROTECTION DE LA SANTE POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DE SPORT DU LEGO

Monsieur Kérisit rappelle que les entreprises APAVE et SOCOTEC ont été consultées. Seule la SOCOTEC a répondu avec un devis d'un montant de 14 637€. Il est donc proposé de choisir cette entreprise pour la mission.

- Proposition adoptée à l'unanimité

CONVENTION AVEC LE SDEF POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT DES ECLAIRAGES A BOULE ET RENOVATION ARMOIRES

Monsieur le Maire explique que cette convention concerne le remplacement de certains éléments d'éclairage public.

- Proposition adoptée à l'unanimité

Monsieur H. Moan demande quand les travaux de Lanviscar débiteront. Monsieur Kérisit lui répond qu'ils sont programmés pour septembre prochain.

CONVENTION AVEC LE SDEF POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX

Monsieur le Maire présente aux conseillers les travaux.

- Proposition adoptée à l'unanimité

Monsieur Gonidou demande ce qu'il en est du réseau d'eaux usées rue du Finistère. Monsieur le Maire indique que le SIVOM entreprendra les travaux en même temps pour simplifier les choses.

PRESENTATION DU PROJET DE PLAN LOCAL DE L'HABITAT COMMUNAUTAIRE (PLH)

Madame Guillou demande s'il sera possible de consulter les documents en version papier en mairie car il n'est pas aisé de lire tout cela sur écran. Monsieur le Maire confirme cette possibilité.

Monsieur le Maire présente le PLH et insiste sur l'objectif principal : lutter contre la précarité de logement sur le territoire.

Orientation 1 : accroître et diversifier le parc de logements

Orientation 2 : améliorer le parc de logements existants

Orientation 3 : répondre aux besoins grandissants des publics spécifiques

Orientation 4 : mettre en place une gouvernance spécifique au Programme Local de l'Habitat

Monsieur Evenat propose de réhabiliter les anciennes zones agricoles abandonnées et se félicite que la communauté de communes semble reprendre les idées proposées par l'UDB.

Monsieur le Maire poursuit en soulignant qu'il est difficile de répartir les droits à construire d'où la nécessité d'avoir une politique communautaire sur la question.

- Proposition adoptée à l'unanimité

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : FIXATION DE LA NOUVELLE REPARTITION DES SIEGES ENTRE LES COMMUNES MEMBRES

Monsieur le Maire présente le tableau de répartition des sièges.

Monsieur Evenat demande si une fusion entre la communauté de communes Cap Sizun Pointe du Raz et celle de Douarnenez communauté se prépare. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a absolument rien de ce type en prévision. Par contre, l'île de Sein va rentrer dans la communauté de communes.

- Proposition adoptée à l'unanimité

AVENANTS POUR LE CHANTIER DE CITE MUSICALE

Le chantier arrivant à son terme, il convient de prendre les avenants suivants :

Lot 6 Cloisons, entreprise Atlantic Bâtiment	+11 784. 53 € €
Lot 7 Parquet, entreprise Sébaco + Jms	-149 995.97 €
Lot 8 Faux Plafond, entreprise Le Gall plafonds	+10 758.34 €

- Proposition adoptée, 4 voix contre

VALIDATION D'UNE SUBVENTION POUR RENOVATION DU BATIMENT SIS AU 5 BIS RUE LAËNNEC, ANCIENNE SALLE DE BAL

Dans le cadre du soutien aux propriétaires privés, au titre des Petites Cités de Caractère, apporté par la commune de Pont-Croix, pour la rénovation de leur bâti ou autres travaux visibles de la rue il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la SCI LS2B, représentée par Marie Bédhet et Antoine Le Texier. Cette subvention concerne la rénovation du bâtiment sis au 5 bis rue Laënnec, ancienne salle de bal, pour un projet en adéquation avec la revitalisation commerciale pilotée par la commune.

- Proposition adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Conformément à la modification du règlement intérieur du conseil municipal aucune question diverse n'a été présentée au Maire dans le délai imparti.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ensemble de ses membres est invité à l'inauguration de « Sonance » centre d'audioprothésiste qui ouvre boulevard général de Gaulle.
- Monsieur le Maire annonce que la commune est lauréate régionale des *Rubans du patrimoine* pour les travaux de la Cité Musicale.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 23h.

Fait et affiché à Pont-Croix le 13 août 2025

Le Maire
Benoît Lauriou

